

# La Ville de Châtillon-sur-Seine est « attentive aux craintes exprimées par les professionnels »

- Le 29/10/2018 à 05:00

C'est vendredi soir que les élus de Châtillon-sur-Seine, alors réunis en conseil municipal, ont émis un avis sur cet avant-projet de charte du parc national et le rapport d'évaluation environnementale.

« Le parc national de forêts en Champagne et Bourgogne, onzième parc national français, nous est présenté comme devant être l'outil de développement et d'avenir du Châtillonnais. La Ville de Châtillon-sur-Seine, quant à elle, est attentive aux craintes exprimées par les professionnels concernés par le parc. C'est pourquoi nous ne validons pas la charte telle qu'elle nous est proposée et que nous exigeons : que l'impact du parc sur l'agriculture et l'élevage soit réétudié pour en limiter les effets au minimum ; que l'ouverture de nouvelles carrières en zone de cœur soit possible en étant encadrée ; que l'exploitation de la ressource bois permette aux entreprises locales de vivre et se développer ; que la chasse, avec les retombées économiques qu'elle génère sur l'hôtellerie et la restauration, puisse raisonnablement perdurer ; que les pouvoirs de la direction du parc respectent les prérogatives des maires et des conseils municipaux », a détaillé Roland Lemaire, premier adjoint.

« Malheureusement le volet développement économique n'a pas été suffisamment étudié », a, pour sa part, regretté le maire, Hubert Brigand. « L'économie est la grande oubliée de ce projet de charte. C'est pourquoi on ne peut pas le valider en l'état. »